



Objet: Foyer Aline PAUCHARD / ADAPEI / Conseil Général Drôme

Signalement des actes de maltraitance, abus de faiblesse et abus sexuels sur  
personne vulnérable dans et hors établissement.

ente

14 juillet 2011

Monsieur le Procureur Général  
Près la cour d'Appel

Monsieur le Procureur Général,

Faute d'avoir pu trouver une structure spécialisée pour accueillir mon frère handicapé mental, j'ai consacré des années ainsi que tout l'argent que nous possédions mon mari, compositeur-arrangeur et clavier du groupe Martin Circus, et moi-même, pour parvenir à créer un foyer pour handicapés à Saint Paul Trois Châteaux (Drôme).

Cela n'a pas été sans mal, l'élu local, Monsieur Didier GUILLAUME, Sénateur Socialiste et Président du Conseil Général de la Drôme, ayant tout fait, afin que mon projet ne voie jamais le jour.

Dès que mon foyer a fonctionné, cet élu s'est alors ravisé et, pensant qu'une telle structure serait un point positif dans un bilan qui ne l'est guère, a usé de menaces afin que j'abandonne ce foyer et que je le lui remette, par ADAPEI interposée.

M'y étant opposée, j'ai eu affaire de sa part et de ses exécuteurs de basses œuvres, aux pires ignominies, manœuvres intimidatoires sur ma personne et sur celle de mon mari, et même une plainte pour suspicion de délit financier, mais cette dernière, malgré l'acharnement de la Gendarmerie et du Parquet, a du être classée sans suite puisque de délit il n'y avait pas. En effet, j'ai œuvré et travaillé des années durant à titre bénévole.

Sous de fallacieux prétextes d'ordre administratif, avec la complicité de l'ADAPEI et du Préfet de la Drôme, ils sont néanmoins parvenus à m'évincer et à me dépouiller de ce foyer.

Lorsque j'introduisais un recours, lorsque je saisissais la Préfecture ou le Parquet d'un fait grave mettant en danger les résidents dans le cadre de la nouvelle gestion calamiteuse, non seulement cela était classé sans suite, mais cela avait pour conséquence de recevoir la visite des gendarmes qui m'ordonnaient de rentrer dans le rang et de n'avoir plus à écrire sous peine de garde à vue et de poursuites pénales !

Des faits encore plus graves se sont produits dans le foyer que j'ai néanmoins continué de dénoncer, cela dans l'intérêt des résidents, personnes combien fragiles, mais toujours sans résultats et avec les mêmes conséquences.

Dans une totale irrégularité, l'ADAPEI de la Drôme couverte par le Conseil Général jouit de mes biens personnels et du patrimoine de l'ATAPH sans avoir passé de convention d'occupation précaire.

Aux termes de l'arrêté n° 10-26-16, l'association ATAPH reste propriétaire de l'intégralité de son patrimoine qui est utilisé sans droit ni titre par l'ADAPEI.

La situation actuelle n'est pas conforme au droit, et de ce fait, l'ATAPH est toujours légalement gestionnaire de l'établissement.

C'est pour cette raison que l'ATAPH tient à vous informer des événements récents survenus à l'intérieur de l'établissement et qui nous ont été rapportés par le personnel en poste :

Le dernier fait gravissime en date est celui qui vient d'être découvert le 22 juin dernier : des abus sexuels de la part d'un veilleur de nuit sur une résidente, fortement handicapée mentale et sous tutelle de l'UDAF.

Ces faits durent depuis plus de deux ans, mais là encore ces faits sont passés sous silence.


Je joins pour votre parfaite information copie de la lettre que je viens d'adresser à Monsieur le Procureur de la République de Valence afin qu'il ne puisse plus prétendre qu'il ignorait notamment la dernière situation que je viens d'évoquer : abus sexuels sur personne vulnérable.

Je vous demande seulement de veiller à ce que le Parquet diligente enfin une enquête et que chacun soit devant ses responsabilités, Préfet, Procureur de la République, tous les Directeurs, Gendarmes, protagonistes et auteurs de faits en tous genres. Il en va de la sécurité et de l'avenir de ces personnes fragiles. Le foyer que j'ai créé avait pour but de les protéger, or depuis que l'on m'en a abusivement dépouillé, c'est loin d'être le cas, le personnel de ce foyer -Directeur excepté dont la responsabilité est totale- étant là pour en attester.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur Général en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La Présidente  
Aline PAUCHARD

Ci-joint :

  
Copie du Courrier à M. le Procureur de Valence